



**TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°90-2022-109

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDT 90 /**

90-2022-09-07-00003 - AP régulation du pigeon sur la commune de Denney (4 pages) Page 3

## **Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort /**

90-2022-09-07-00001 - 2022 09 07 AP distration application régime forestier Petitefontaine (3 pages) Page 8

90-2022-09-07-00002 - 2022 09 07 application régime forestier anjoutey (3 pages) Page 12

## **Hopital Nord Franche-Comté /**

90-2022-09-01-00021 - Délégations de signature CHENOIS V01 09 22 (8 pages) Page 16

90-2022-09-01-00023 - Délégations de signature GCS Nord Franche Comté (4 pages) Page 25

90-2022-09-01-00022 - Délégations de signature HNFC V29 (10 pages) Page 30

## **Préfecture du Territoire de Belfort /**

90-2022-08-24-00002 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 (42 pages) Page 41

90-2022-09-09-00001 - Arrêté portant interdiction d'une manifestation de type rave-party, free-party, teknival dans le département du Territoire de Belfort, du vendredi 9 septembre 2022 à 17h00 au lundi 12 septembre 2022 à 8h00 (4 pages) Page 84

DDT 90

90-2022-09-07-00003

AP régulation du pigeon sur la commune de  
Denney

**ARRÊTÉ N°DDTSEEF-90-2022-09-  
prescrivant des opérations de régulation administratives du pigeon sur  
la commune de Denney**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-1, L.427-6 et R.427-1 à R.427-3,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement,

VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010, modifié, relatif aux lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 9 septembre 2021 portant nomination de monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-12-26-001 du 26 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-07-00012 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2022-05-05-00003 du 5 mai 2022 prescrivant des opérations de régulation administratives du pigeon sur la commune de Denney,

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie,

VU le bilan réalisé le 12 août 2022 par le lieutenant de louveterie de la sixième circonscription du Territoire de Belfort,

VU le signalement de nuisances récurrentes depuis 6 ans dues à des pigeons, par le maire de Denney le 1<sup>er</sup> septembre 2022,

VU l'avis de la fédération départementale des chasseurs en date du 2 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que les lieutenants de louveterie, conseillers techniques de l'administration, ont pour rôle d'indiquer, à l'autorité compétente, quel est le meilleur procédé selon la saison, le territoire et le contexte, pour réguler la faune sauvage,

CONSIDÉRANT qu'aucune solution alternative à la destruction n'a pu être mise en œuvre efficacement et que les nuisances persistent,

CONSIDÉRANT l'importance des nuisances constatées par le lieutenant de louveterie en charge du secteur et qu'il convient de poursuivre les mesures administratives de destruction de l'espèce pigeon sur la commune de Denney,

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le lieutenant de louveterie compétent sur la sixième circonscription du Territoire de Belfort, est chargé d'effectuer des opérations administratives dans les 150 mètres des habitations pour la destruction des pigeons de la commune de Denney.

### ARTICLE 2 :

Ces opérations qui auront lieu dès le lendemain de la publication du présent arrêté **jusqu'au 31 décembre 2022 inclus**, seront réalisées, organisées, commanditées et dirigées par le lieutenant de louveterie compétent sur la sixième circonscription du Territoire de Belfort et selon les modalités suivantes :

#### - Piégeage à l'aide de cages-pièges :

Le lieutenant de louveterie pourra, en cas de besoin, désigner un piégeur agréé qu'il pourra charger des opérations de piégeage, sous sa responsabilité.

Dans ce cas, le lieutenant de louveterie devra indiquer au directeur départemental des territoires, le nom et les coordonnées du piégeur agréé désigné. Le piégeur agréé désigné devra rendre compte au lieutenant de louveterie des opérations.

- Tir de jour :

Le lieutenant de louveterie pourra s'adjoindre d'autres lieutenants de louveterie du département pour participer aux opérations de destruction ou toutes personnes titulaires du permis de chasser validé pour la période en cours qu'il aura désignées et qui ne pourront intervenir qu'en sa présence, sous sa responsabilité.

Les opérations de tir seront effectuées avec une carabine à air comprimé ou fusil de chasse à canon lisse avec des cartouches à petits plombs.

L'utilisation d'un silencieux est permise.

ARTICLE 3 :

Les oiseaux abattus seront impérativement collectés puis éliminés selon les normes sanitaires en vigueur, sous la responsabilité du lieutenant de louveterie.

ARTICLE 4 :

Tout au long des opérations, le lieutenant de louveterie rendra compte sans délai au directeur départemental des territoires de chaque intervention et du nombre d'animaux prélevés.

À l'issue de la période de validité de l'arrêté, un bilan complet des opérations sera réalisé afin de déterminer la suite éventuelle à donner.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire, les règles de suppléance s'appliquent.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lendemain du jour de sa publication.

Une copie du présent arrêté sera transmise au chef du service départemental du Territoire de Belfort de l'office français de la biodiversité, au commandant du groupement de gendarmerie, au directeur départemental de la sécurité publique, au président de la fédération départementale des chasseurs ainsi qu'à la maire de la commune de Denney pour affichage pendant un délai minimal de deux mois.

ARTICLE 7 :

Le directeur départemental des territoires, le lieutenant de louveterie nommé sur la sixième circonscription du Territoire de Belfort ainsi que tous les agents assermentés compétents, sont responsables, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 7 SEP. 2022

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur départemental des territoires

Benoît FABBRI

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la transition écologique.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction Départementale des Territoires du  
Territoire de Belfort

90-2022-09-07-00001

2022 09 07 AP distraction application régime  
forestier Petitefontaine



**ARRÊTÉ N° DDTSEEF-90-2022-  
portant distraction et application du régime forestier de bois  
appartenant à la commune de PETITEFONTAINE**

Le préfet du Territoire de Belfort

VU les dispositions du code forestier et notamment les articles L211-1, L214-3 et R214-1, R214-2, R214-6 à R214-8,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 9 septembre 2021 portant nomination de monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-07-00012 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-08-00002 du 8 mars 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort,

VU la circulaire ministérielle du 3 avril 2003 relative à la distraction du régime forestier,

VU la délibération du conseil municipal de Petitefontaine en date du 9 juin 2022,

VU le rapport de présentation explicatif valant avis favorable de l'office national des forêts, en date du 24 août 2022,

CONSIDÉRANT que les parcelles cadastrées A 906 et A 907 situées sur le territoire communal de Leval ont vocation à être vendues à la société AUGUMAX,

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée A 481 située sur le territoire communal de Leval peut être soumise au régime forestier,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Distraction du régime forestier

Sont distraites du régime forestier, les parcelles suivantes appartenant à la commune de PETITEFONTAINE et ainsi cadastrées, pour une surface de 1 ha 50 a 82 ca. :

| Références cadastrales   | Propriétaire                 | Lieu-dit  | Surface cadastrale |                        |
|--|------------------------------|---|--------------------|------------------------|
|  |                              |   | totale             | à distraire            |
| Leval<br>A 906*  | Commune de<br>PETITEFONTAINE | Étang du<br>dessus dit<br>Lac de la<br>Seigneurie | 0 ha 32 a 14 ca    | 00 ha 32 a 14 ca       |
| Leval<br>A 907*  | Commune de<br>PETITEFONTAINE | Étang du<br>dessus dit<br>Lac de la<br>Seigneurie | 1 ha 18 a 68 ca    | 1 ha 18 a 68 ca        |
| <b>Surface totale à distraire du régime forestier :</b>                  |                              |   |                    | <b>1 ha 50 a 82 ca</b> |
| * Parcelle mère : A 412 avec une surface initiale de 23 ha 83 a et 70 ca |                              |   |                    |                        |

### ARTICLE 2 : Application du régime forestier

Relève du régime forestier, la parcelle suivante appartenant à la commune de PETITEFONTAINE et ainsi cadastrée, pour une surface de 0 ha 24 a 40 ca. :

| Références cadastrales                                  | Lieu-dit       | Surface cadastrale |                        |
|---|----------------|--------------------|------------------------|
|   |                | totale             | à appliquer            |
| A 481   | Champs du bois | 0 ha 24 a 40 ca    | 0 ha 24 a 40 ca        |
| <b>Surface totale à appliquer au régime forestier :</b> |                |                    | <b>0 ha 24 a 40 ca</b> |

### ARTICLE 3 : Modification du parcellaire forestier

Les surfaces des parcelles forestières sont modifiées comme suit :

| Parcelle forestière   | 14               | 13               |
|---|------------------|------------------|
| <b>Surface actuelle de la forêt communale</b>                             | <b>3,83 ha</b>   | <b>3,20 ha</b>   |
| Surface à distraire du régime forestier                                   | 1,5082 ha        | -                |
| Surface à appliquer au régime forestier                                   | -                | 0,2440 ha        |
| <b>Surface de la parcelle forestière après distraction et application</b> | <b>2,3218 ha</b> | <b>3,4440 ha</b> |

ARTICLE 4 : Surface de la forêt communale de Petitefontaine soumise au régime forestier

La surface cadastrale totale actuelle de la forêt communale de Petitefontaine est de 49 ha 82 a 26 ca.

Compte tenu des modifications apportées, la surface cadastrale totale de la forêt communale de Petitefontaine après distraction et application du régime forestier est de 48 ha 55 a 84 ca, répartis comme suit :

| <b>Territoire communal</b>   | <b>LEVAL</b>                |
|--|-----------------------------|
| Surface actuelle de la forêt communale                                   | 41 ha 40 a 71 ca            |
| Surface à distraire du régime forestier                                  | - 1 ha 50 a 82 ca           |
| Surface à appliquer au régime forestier                                  | + 0 ha 24 a 40 ca           |
| Surface cadastrale après distraction et application                      | 40 ha 14 a 29 ca            |
| <b>Territoire communal</b>   | <b>ROUGEMONT LE CHÂTEAU</b> |
| Surface actuelle de la forêt communale                                   | 8 ha 41 a 55 ca             |
| Surface à distraire du régime forestier                                  | 0 ha                        |
| Surface à appliquer au régime forestier                                  | 0 ha                        |
| Surface cadastrale après distraction et application                      | 8 ha 41 a 55 ca             |
| <b>Surface cadastrale totale de la forêt communale de Petitefontaine</b> | <b>48 ha 55 a 84 ca</b>     |

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur départemental des territoires du Territoire-de-Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur le maire de PETITEFONTAINE et à l'office national des forêts. L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du Territoire-de-Belfort.

Fait à Belfort, le 07 SEP. 2022

Pour le préfet, et par subdélégation  
le chef de la cellule Environnement et Forêt

Eric PETOT

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction Départementale des Territoires du  
Territoire de Belfort

90-2022-09-07-00002

2022 09 07 application régime forestier ajoutey

**ARRÊTÉ N° DDTSEEF-90-2022-**

**portant application du régime forestier de bois  
appartenant à la commune de ANJOUTEY**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

VU les dispositions du code forestier et notamment les articles L211-1, L214-3 et R214-1, R214-2, R214-6 à R214-8,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 9 septembre 2021 portant nomination de monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-07-00012 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Benoît FABBRI, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-08-00002 du 8 mars 2022 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort,

VU la circulaire ministérielle du 3 avril 2003 relative à la distraction du régime forestier,

VU la délibération du conseil municipal de Anjoutey en date du 19 mai 2022 ayant statué sur l'application du régime forestier,

VU le procès-verbal de reconnaissance de l'office national des forêts en date du 24 août 2022 valant avis favorable,

CONSIDÉRANT que les parcelles B 382, B 383, B 384 et B 354 acquises le 2 avril 2022 par la commune de Anjoutey, constituant une enclave à l'intérieur de la parcelle forestière 16 sont en nature de bois et forêt sur une surface totale de 1 ha 94 a 00 ca, et peuvent être soumises au régime forestier,

CONSIDÉRANT que l'application du régime forestier sur les parcelles B 382, B 383, B 384 et B 354 est réalisé par la commune d'Anjoutey pour le compte de la commune de Petitefontaine en compensation de la distraction du régime forestier des parcelles A 906 et A 907, situées sur le territoire communal de Leval.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 : Application du régime forestier

Relèvent du régime forestier, les parcelles suivantes, situées sur la commune de Anjoutey et ainsi cadastrées :

| Territoire communal                                   | Référence cadastrale |        | Lieu-dit | Surface cadastrale    |                         |
|---|----------------------|--------|----------|-----------------------|-------------------------|
|   | Section              | Numéro |          | Totale de la parcelle | À appliquer             |
| Anjoutey  | B                    | 382    | LE FARE  | 00 ha 61 a 48 ca      | 00 ha 61 a 48 ca        |
| Anjoutey  | B                    | 383    | LE FARE  | 00 ha 36 a 84 ca      | 00 ha 36 a 84 ca        |
| Anjoutey  | B                    | 384    | LE FARE  | 00 ha 21 a 68 ca      | 00 ha 21 a 68 ca        |
| Anjoutey  | B                    | 354    | LE FARE  | 00 ha 74 a 00 ca      | 00 ha 74 a 00 ca        |
| <b>Surface totale à appliquer au régime forestier</b> |                      |        |          |                       | <b>01 ha 94 a 00 ca</b> |

### ARTICLE 2 : Modification du parcellaire forestier

La surface de la parcelle forestière 16 est modifiée comme suit :

|   |                |
|---|----------------|
| Parcelle forestière   | 16             |
| <b>Surface actuelle de la forêt communale</b>                             | <b>3,21 ha</b> |
| Surface à distraire du régime forestier                                   | 0 ha           |
| Surface à appliquer au régime forestier                                   | 1,94 ha        |
| <b>Surface de la parcelle forestière après distraction et application</b> | <b>5,15 ha</b> |

### ARTICLE 3 : Surface de la forêt communale de Anjoutey soumise au régime forestier

La surface cadastrale totale actuelle de la forêt communale de Anjoutey, avant application du régime forestier est de 87 ha 30 a 69 ca.

Sa surface cadastrale totale, après application du régime forestier, est de 89 ha 30 a 90 ca répartis comme suit :

|   | Surface sur la commune de Anjoutey | Surface sur la commune de Eloie | Surface Totale          |
|---|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| <b>Surface actuelle de la forêt communale</b> | 73 ha 32 a 60 ca                   | 14 ha 04 a 30 ca                | 87 ha 36 a 90 ca        |
| Surface à distraire du régime forestier       | -                                  | -                               | 0 ha                    |
| Surface à appliquer au régime forestier       | + 1 ha 94 a 00 ca                  | -                               | + 1 ha 94 a 00 ca       |
| <b>Nouvelle surface</b>                       | <b>75 ha 26 a 60 ca</b>            | <b>14 ha 04 a 30 ca</b>         | <b>89 ha 30 a 90 ca</b> |

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lendemain du jour de sa publication.

Une copie du présent arrêté sera transmise à l'office national des forêts ainsi qu'au maire de la commune de Anjoutey pour affichage pendant un délai minimal de deux mois.

ARTICLE 5 : Le directeur départemental des territoires est responsable, en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Belfort, le **07 SEP. 2022**

Pour le préfet, et par subdélégation  
le chef de la cellule Environnement et Forêt

Eric PETOT

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.

- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Hopital Nord Franche-Comté

90-2022-09-01-00021

Délégations de signature CHENOIS V01 09 22



---

## **DECISION PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Vu le code de la santé publique** et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35 ;

**Vu le code de l'action sociale et des familles ;**

**Vu le code de la commande publique ;**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu la convention de direction commune du 29 mai 1998, modifiée par voie d'avenant le 15 juin 2020, entre l'hôpital Nord Franche-Comté et le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois ;**

**Vu l'arrêté du CNG en date du 26 mars 2020** nommant Pascal MATHIS directeur de l'hôpital Nord Franche-Comté et du centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 18 mai 2020;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 16 juin 2021** nommant Laurent MOUTERDE, directeur d'hôpital, en qualité de secrétaire général à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 17 décembre 2021** nommant Benjamin PLEIGNET, directeur d'hôpital, en qualité de directeur-adjoint chargé des ressources économiques et logistiques et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Delphine BELLEC, directrice d'hôpital, en qualité de directrice chargée des affaires médicales et de la recherche clinique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Maïté LAURENT, directrice d'hôpital, en qualité de directrice chargée des ressources humaines et de la formation à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Karine DEMESY-NYCZ, directrice des soins, en qualité de coordinatrice générale des soins à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 20 décembre 2019** nommant Fabien HECK, directeur des soins, en qualité de directeur des soins à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> février 2020;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 26 décembre 2011** nommant Christine MEYER, directrice des soins, en qualité de directrice des soins chargée de la direction de l'institut de formation aux métiers de la santé à l'hôpital Nord Franche-Comté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

**Vu la décision du directeur général de l'hôpital Nord Franche-Comté nommant Alain SARTER, ingénieur hospitalier titulaire, en qualité de directeur-adjoint au directeur chargé des services techniques et de la sécurité à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Corinne CASOLI en qualité de directrice chargée du système d'information à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 (avenant du 2 mars 2018) ;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Baptiste de SOUSA en qualité de directeur, chargé de la direction des EHPAD et de la filière gériatrique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Sylvain GABLE en qualité de directeur chargé des services techniques et de la sécurité à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 (avenant du 2 mars 2018);**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Chantal PERROT en qualité de directeur par intérim chargée des relations avec les usagers et de la qualité à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 04/02/2010 (avenant du 2 mars 2018);**

**Vu la décision DG 2022-89 nommant Chantal PERROT, directrice par intérim de la direction chargée de la qualité et des relations avec les usagers,**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Julien ANCENIS en qualité de directeur-adjoint au directeur chargé du système d'information à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 03 janvier 2022;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Christelle PETON en qualité de directrice-adjointe à la directrice chargée des ressources économiques et logistiques à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 02 mai 2022;**

**Vu la décision DG 2022-90 nommant Christelle PETON, directrice par intérim de la direction chargée des ressources économiques et logistiques et de vice-administratrice du GCS « Pôle logistique hospitalier Nord Franche-Comté,**

**Vu les nominations de madame Sylvaine SABAS en qualité de cadre supérieure de santé au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, madame Ludivine MANZINELLI en qualité de cadre socio-éducatif au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, madame Laura SIEFERT, en qualité d'adjointe des cadres au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 03 mai 2021 et madame Emilie BERTOCCHI en qualité d'attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 14 février 2022 et madame Nathalie YVINEC, en qualité d'adjointe des cadres au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022;**

**Le directeur général du centre hospitalier de soins de longue durée « Le Chênois » à Bavilliers, décide de donner délégations de signature dans les conditions suivantes :**

#### **Article 1 : DIRECTION GENERALE**

**En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, Monsieur Laurent MOUTERDE, en qualité de directeur général adjoint, a délégation pour assurer sa suppléance et signer tous actes, arrêtés, décisions, marchés, actes d'engagement et conventions concernant le CHSLD.**

Après autorisation expresse du directeur général ou du directeur de garde administrative, madame Séverine HUPFER, attachée d'administration hospitalière contractuelle, est habilitée à effectuer toute démarche visant un dépôt de plainte, un signalement ou une dénonciation auprès des autorités de police, gendarmerie et justice.

### **Article 2 : DIRECTION des EHPAD ET DE LA FILIERE GERIATRIQUE**

Monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur chargé des EHPAD et de la filière gériatrique, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Baptiste DE SOUSA est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

### **Article 3 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DE L'ANALYSE DE GESTION**

Monsieur Benjamin PLEIGNET, directeur chargé des affaires financières et de l'analyse de gestion, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benjamin PLEIGNET, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur adjoint, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des affaires financières et de l'analyse de gestion concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur adjoint, madame Nathalie YVINEC, adjointe des cadres, et madame Laura SIEFERT, adjointe des cadres, sont habilitées à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des affaires financières et de l'analyse de gestion concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Benjamin PLEIGNET est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,

- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 4 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION**

Madame Maïté LAURENT, directrice chargée des ressources humaines et de la formation, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois, à l'exception du prononcé des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maïté LAURENT, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des ressources humaines et de la formation concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à l'exception des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Baptiste DE SOUSA, madame Emilie BERTOCCHI, attachée d'administration, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des ressources humaines et de la formation concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à l'exception des sanctions disciplinaires.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Maïté LAURENT est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 5 : DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES ET DE LA RECHERCHE CLINIQUE**

Madame Delphine BELLEC, directrice des affaires médicales et de la recherche clinique, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois, à l'exception du prononcé des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine BELLEC, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique est habilité à signer tout document ou courrier relevant du personnel médical concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur adjoint, madame Emilie BERTOCCHI, attachée d'administration, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant du personnel médical concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Delphine BELLEC est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,

- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 6 : DIRECTION DE LA COORDINATION GENERALE DES SOINS**

Madame Karine DEMESY-NYCZ, coordinatrice générale des soins, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Karine DEMESY-NYCZ, monsieur Fabien HECK, directeur des soins, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des soins concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Karine DEMESY-NYCZ et de monsieur Fabien HECK, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur adjoint est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des soins concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Karine DEMESY-NYCZ, monsieur Fabien HECK et madame Sylvaine SABAS, cadre supérieure de santé sont autorisés à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 7 : DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ**

Madame Chantal PERROT, directrice contractuelle par intérim chargée des relations avec les usagers et de la qualité, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Chantal PERROT, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction chargée des relations avec les usagers et de la qualité, concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

#### **Article 8 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA SECURITE**

Monsieur Sylvain GABLE, directeur contractuel chargé des services techniques et de la sécurité, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Monsieur Sylvain GABLE est habilité à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions,
- les engagements de dépenses et certifications du service fait relatifs aux dépenses de travaux neufs et d'entretien imputées en section d'investissement et d'exploitation.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sylvain GABLE, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique, monsieur Alain SARTER, ingénieur hospitalier et monsieur Thierry REYNAUD, technicien supérieur hospitalier, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des services techniques et de la sécurité concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois, à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et des avenants.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Sylvain Gable est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 9 : DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION**

Madame Corinne CASOLI, directrice contractuelle chargée du système d'information, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Madame Corinne CASOLI est habilitée à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions,
- les engagements de dépenses et certifications du service fait relatifs aux systèmes d'information et de télécommunication imputés en section d'investissement et d'exploitation, ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne CASOLI, monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique, monsieur Patrice CHAMAGNE, technicien supérieur hospitalier, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction du système d'information concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois, à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et des avenants.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Corinne CASOLI est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,

- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 10 : DIRECTION DES RESSOURCES ECONOMIQUES ET LOGISTIQUES**

Madame Christelle PETON, directrice par intérim chargée des ressources économiques et logistiques, est habilitée à signer tout document et courrier relevant de ses attributions concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois.

Madame Christelle PETON est habilitée à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions,
- les engagements de dépenses et certifications du service fait imputés en section d'investissement et d'exploitation, ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Christelle PETON, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des ressources économiques et logistiques concernant le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et avenants :

- monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur adjoint,
- madame Agnès WIDMER, adjointe des cadres, dans la limite de 5000€ HT.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Christelle PETON et madame Ludivine MANZINELLI sont autorisées à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 11 : OBLIGATIONS DES DELEGATAIRES DE SIGNATURE**

Les délégations de signature sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ De respecter les procédures réglementaires en vigueur et les règles garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique : le choix d'une offre ou d'une procédure répondant de manière pertinente au besoin, la bonne utilisation des deniers publics, les principes d'égalité d'accès et de transparence ;
- ◆ D'engager les dépenses dans le respect de la réglementation de la commande publique ;

- ◆ De rendre compte au directeur général des opérations effectuées.

**Article 12 : PUBLICATION DE LA DECISION**

La présente décision sera communiquée au receveur des finances publiques du centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du territoire de Belfort en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

**Article 13 : EFFET DE LA DECISION**

La présente délégation prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait à Trévenans, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le directeur général,

Pascal MATHIS





Hopital Nord Franche-Comté

90-2022-09-01-00023

Délégations de signature GCS Nord Franche  
Comté

## DELEGATIONS DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6133-1 à L6133-6 et R6133-1 à R6133-12,
- Vu le décret n°2005-1681 du 26 décembre 2005, relatif aux groupements de coopération sanitaire et modifiant le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté 10-004 du 18 janvier 2010 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération sanitaire « Pôle Logistique Hospitalier Nord Franche-Comté »,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Hospitalier Belfort Montbéliard du 6 novembre 2009,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Hospitalier de Soins de Longue Durée du Territoire de Belfort du 21 octobre 2009,
- Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire, et notamment son article 15.3 – Administration,
- Vu la délibération n°2020-005 de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire Pôle Logistique Hospitalier Nord Franche-Comté en date du 15 décembre 2020, désignant Monsieur Pascal MATHIS Administrateur et Madame Aurore ZOELLER Vice-Administratrice du Groupement de Coopération Sanitaire PLHNFC,
- Vu la décision n°2022-90 nommant Mme Christelle PETON, Vice-Administratrice du Groupement de Coopération Sanitaire PLHNFC du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 septembre 2022.

**L'Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire Pôle Logistique Hospitalier Nord Franche-Comté DÉCIDE de donner délégations de signature dans les conditions suivantes :**

### **Article 1 :**

Madame Christelle PETON, Vice-Administratrice du GCS PLHNFC, a délégation permanente pour signer, au nom de l'Administrateur, dans la limite de ses attributions, tout acte, décision, marché, acte d'engagement, convention et de représenter ce dernier y compris faire fonction d'ordonnateur.

### **Article 2 :**

Madame Cécile CUPERLIER, Technicien de laboratoire, et Mme Sophie BACQUOT, adjoint administratif hospitalier, sont habilitées à signer de manière permanente, au nom de l'Administrateur, dans la limite de leurs attributions, toutes les pièces comptables relatives aux opérations de liquidation des dépenses et émission de produits.

**Article 3 :**

Messieurs Frédéric MICHELAT et Frédéric CHIPAUX, respectivement adjoint administratif et maître ouvrier, sont habilités à signer de manière permanente, au nom de l'Administrateur, dans la limite de leurs attributions, les bons de commandes de l'UCPA et de la blanchisserie (exécution des marchés), dans la limite de 3 000€ HT.

**Article 4 :**

Monsieur Vincent JEANNIN, Responsable de l'UCPA, est habilité à signer de manière permanente, au nom de l'Administrateur, dans la limite de ses attributions, les bons de commandes de l'UCPA dans la limite de 10 000 € HT (dépenses en exploitation).

Mme Marie-Hélène MOREAU, Technicien Supérieur Hospitalier, est habilitée à signer, au nom du Responsable de l'UCPA, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, dans la limite de ses attributions, les bons de commandes de l'UCPA dans la limite de 10 000 € HT (dépenses en exploitation).

**Article 5 :**

Madame Laure FESCHOTTE, Responsable de la blanchisserie, est habilitée à signer de manière permanente, au nom de l'Administrateur, dans la limite de ses attributions, les bons de commandes de la blanchisserie dans la limite de 10 000 € HT (dépenses en exploitation).

**Article 6 :**

Monsieur Martin PORTE, responsable exécutif du GCS PLHNFC, a délégation permanente pour signer, au nom de l'Administrateur, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier et de la vice-administratrice, les factures et mandats dans la limite de 15 000€ HT et les bordereaux de dépenses y afférents, ainsi que les titres de recettes dans la limite de 100 000€ HT, et les bordereaux de recettes y afférents.

Monsieur Martin PORTE, responsable exécutif du GCS PLHNFC, a délégation permanente pour signer, au nom de l'Administrateur, en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier et de la vice-administratrice, les bons de commandes en investissement dans la limite de 15 000€ HT.

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Vincent JEANNIN ou Madame Laure FESCHOTTE, Monsieur Martin PORTE est habilité à signer de manière permanente, au nom de l'Administrateur, dans la limite de ses attributions, les bons de commandes de l'UCPA et de la blanchisserie.

**Article 7 :**

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

- De respecter les procédures réglementaires en vigueur et les règles garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique : le choix d'une offre ou d'une procédure répondant de manière pertinente au besoin, la bonne utilisation des deniers publics les principes d'égalité d'accès et de transparence ;
- D'engager les dépenses dans le respect de la réglementation de la commande publique ;
- De rendre compte à l'administrateur des opérations effectuées.

**Article 8 :**

La présente décision sera communiquée au comptable public du groupement de coopération sanitaire et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du territoire de Belfort en application des articles D 6143-35 ET R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

**Article 9 :**

La présente délégation prend effet **au 01 septembre 2022.**

Fait à Trévenans,

Le 01 septembre 2022.

L'Administrateur,

Monsieur Pascal MATHIS

Directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté





Hopital Nord Franche-Comté

90-2022-09-01-00022

Délégations de signature HNFC V29

---

## DECISION PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

---

**Vu le code de la santé publique** et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35 ;

**Vu le code de l'action sociale et des familles ;**

**Vu le code de la commande publique ;**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 26 mars 2020** nommant Pascal MATHIS directeur de l'hôpital Nord Franche-Comté et du centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 18 mai 2020;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 16 juin 2021** nommant Laurent MOUTERDE, directeur d'hôpital, en qualité de secrétaire général à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 17 décembre 2021** nommant Benjamin PLEIGNET, directeur d'hôpital, en qualité de directeur-adjoint chargé des ressources économiques et logistiques et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**Vu la décision DG n°2022-091** affectant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, Benjamin PLEIGNET, en qualité de directeur chargé des affaires financières et du contrôle de gestion à l'Hôpital Nord Franche-Comté et au Centre de soins de longue durée à Bavilliers ;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Delphine BELLEC, directrice d'hôpital, en qualité de directrice chargée des affaires médicales et de la recherche clinique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Maité LAURENT, directrice d'hôpital, en qualité de directrice chargée des ressources humaines et de la formation à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018** nommant Karine DEMESY-NYCZ, directrice des soins, en qualité de coordinatrice générale des soins à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 20 décembre 2019** nommant Fabien HECK, directeur des soins, en qualité de directeur des soins à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> février 2020;

**Vu l'arrêté du CNG en date du 26 décembre 2011** nommant Christine MEYER, directrice des soins, en qualité de directrice des soins chargée de la direction de l'institut de formation aux métiers de la santé à l'hôpital Nord Franche-Comté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

**Vu la décision du directeur général de l'hôpital Nord Franche-Comté nommant Alain SARTER, ingénieur hospitalier titulaire, en qualité de directeur-adjoint à la direction des services techniques et de la sécurité à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Corinne CASOLI en qualité de directrice chargée du système d'information à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 (avenant du 2 mars 2018) ;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Baptiste de SOUSA en qualité de directeur chargé de la direction des EHPAD et de la filière gériatrique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Sylvain GABLE en qualité de directeur chargé des services techniques et de la sécurité à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 (avenant du 2 mars 2018);**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Julien ANCENIS en qualité de directeur-adjoint à la direction du système d'information à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 03 janvier 2022;**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Christelle PETON en qualité de directrice-adjointe à la direction des ressources économiques et logistiques à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 02 mai 2022;**

**Vu la décision DG n°2022-90 nommant Christelle PETON, directrice par intérim de la direction chargée des ressources économiques et logistiques du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 septembre 2022.**

**Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Mme Chantal MONNIER-PERROT en qualité d'ingénieur hospitalier à compter du 4/02/2010,**

**Vu la décision DG 2022-89 nommant Chantal PERROT, directrice par intérim de la direction chargée de la qualité et des relations avec les usagers à compter du 16 août 2022,**

**Le directeur général de l'hôpital Nord Franche-Comté à Trévenans, décide de donner délégations de signature dans les conditions suivantes :**

#### **Article 1 : DIRECTION GENERALE**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, monsieur Laurent MOUTERDE, chargé des fonctions de directeur général adjoint, a délégation pour assurer sa suppléance et signer tous actes, arrêtés, décisions, marchés, actes d'engagement et conventions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Après autorisation expresse du directeur général ou du directeur de garde administrative, madame Séverine HUPFER, attachée d'administration hospitalière contractuelle, est habilitée à effectuer toute démarche visant un dépôt de plainte, un signalement ou une dénonciation auprès des autorités de police, gendarmerie et justice.



## **Article 2 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DE L'ANALYSE DE GESTION**

Monsieur Benjamin PLEIGNET, directeur chargé des finances et de l'analyse de gestion, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des finances et de l'analyse de gestion concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benjamin PLEIGNET, madame Malika GUETTOUCHE, attachée d'administration hospitalière, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des finances et de l'analyse de gestion.

Madame Malika GUETTOUCHE, attachée d'administration hospitalière, et madame Anaïs MARCHAND, attachée d'administration hospitalière contractuelle, sont habilitées à signer toutes les pièces comptables relatives aux opérations de liquidation, mandatement des dépenses et émission de produits, les appels et remboursements de fonds ainsi que les certificats administratifs relatifs aux dépenses et aux recettes concernant l'hôpital Nord Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Madame Emilie KIENTZ, attachée d'administration hospitalière contractuelle, et monsieur Alexandre BUCHER, assistant médico-administratif, sont habilités à signer tout document ou courrier afférent à la gestion des dossiers administratifs des usagers hospitalisés ou consultants, ainsi que les bordereaux de recettes et tous documents liés issus de la gestion administrative des patients de l'hôpital Nord Franche-Comté.

Madame Céline POIROT, adjointe des cadres, et monsieur Alexandre BUCHER, assistant médico-administratif, sont habilités à signer les déclarations de naissance et de décès concernant l'hôpital Nord Franche-Comté.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Benjamin PLEIGNET est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

## **Article 3 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION**

Madame Maïté LAURENT, directrice chargée des ressources humaines et de la formation, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, à l'exception du prononcé des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maïté LAURENT, madame Karine DEMESY-NYCZ, coordinatrice générale des soins, et monsieur Fabien HECK, directeur des soins, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant des procédures de recrutement des personnels soignants concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maïté LAURENT, madame Sonia CHIESA, madame Gisèle FRIED, madame Fettouma EL'OMARI, attachées d'administration hospitalière, sont habilitées à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des ressources humaines et de la formation concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Maïté LAURENT est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 4 : DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES ET DE LA RECHERCHE CLINIQUE**

Madame Delphine BELLEC, directrice chargée des affaires médicales et de la recherche clinique, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, à l'exception du prononcé des sanctions disciplinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine BELLEC, madame Nadia KICA et monsieur Julien THERRAT, attachés d'administration hospitalière, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant du personnel médical concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine BELLEC, madame Elodie BOUVIER, coordinatrice d'étude clinique, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de la recherche clinique.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine BELLEC, mesdames Christelle TSCHAEN, assistante médico-administrative, Christine DETTI, assistante médico-administrative, Carine LAMBOLEY, assistante médico-administrative, Frédérique FERRAND, assistante médico-administrative, coordinatrices des secrétariats médicaux, sont habilitées à signer tout document ou courrier relevant de leur champ d'intervention.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Delphine BELLEC est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,

- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 5 : DIRECTION DE LA COORDINATION GENERALE DES SOINS**

Madame Karine DEMESY-NYCZ, coordinatrice générale des soins, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Karine DEMESY-NYCZ, monsieur Fabien HECK, directeur des soins, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des soins concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Karine DEMESY-NYCZ et de monsieur Fabien HECK, madame Maité LAURENT, directrice en charge des ressources humaines et de la formation, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des soins concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Madame Valérie BEAUFILS infirmière coordonnatrice chargée des EHPAD « les Magnolias » à Pont-de-Roide, Madame Inès SALAMANCA, cadre de santé à « Maison Joly » à Montbéliard sont habilitées à signer les contrats de séjour, les demandes d'aide au logement et les attestations d'hébergement des résidents.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Karine DEMESY-NYCZ et monsieur Fabien HECK sont autorisés à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 6 : DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ**

Madame Chantal PERROT, directrice par intérim chargé des relations avec les usagers et de la qualité, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

#### **Article 7 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA SECURITE**

Monsieur Sylvain GABLE, directeur contractuel chargé des services techniques et de la sécurité, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté. Monsieur Sylvain GABLE est habilité à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions,

- les engagements de dépenses et certifications du service fait relatifs aux dépenses de travaux neufs et d'entretien imputées en section d'investissement et d'exploitation.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sylvain GABLE, monsieur Alain SARTER, ingénieur hospitalier, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des services techniques et de la sécurité concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sylvain GABLE et de monsieur Alain SARTER, monsieur Cédric RICHARDOT, ingénieur hospitalier, est habilité à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des services techniques et de la sécurité concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et des avenants.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Sylvain Gable est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 8 : DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION**

Madame Corinne CASOLI, directrice contractuelle chargée du système d'information, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Madame Corinne CASOLI est habilitée à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions,
- les engagements de dépenses et certifications du service fait relatifs aux systèmes d'information et de télécommunication imputés en section d'investissement et d'exploitation, ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne CASOLI, monsieur Julien ANCENIS, directeur-adjoint à la direction du système d'information, monsieur Matthieu DONZE, technicien supérieur hospitalier contractuel, et monsieur Patrick IEHL, ingénieur hospitalier contractuel, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction du système d'information concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et des avenants.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Corinne CASOLI est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

#### **Article 9 : DIRECTION DES RESSOURCES ECONOMIQUES ET LOGISTIQUES**

Madame Christelle PETON, directrice par intérim chargée des ressources économiques et logistiques, est habilitée à signer tout document et courrier relevant de ses attributions concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté.

Madame Christelle PETON est habilitée à signer :

- les actes d'engagement des marchés et des avenants d'un montant inférieur à 215 000 euros HT ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés relevant de ses attributions y compris pour les activités de la pharmacie à usage intérieur et le laboratoire,
- les engagements de dépenses et certifications du service fait imputés en section d'investissement et d'exploitation, ainsi que les lettres de notification et de reconduction de l'ensemble des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Christelle PETON, madame Maryse MOSCA, attachée d'administration à la direction des ressources économiques et logistiques, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant des attributions de la direction des ressources économiques et logistiques concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté et le groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, à l'exclusion des actes d'engagement des marchés et avenants, et dans la limite de 5 000€ HT.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, madame Christelle PETON est autorisée à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

## **Article 10 : DIRECTION des EHPAD ET DE LA FILIERE GERIATRIQUE**

Monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur chargé des EHPAD et de la filière gériatrique, est habilité à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions.

Durant les seules périodes de garde administrative et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général ou de l'agent normalement habilité, monsieur Baptiste DE SOUSA est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,...) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

## **Article 11 : PHARMACIE**

Madame le docteur Marie-Françoise ROUX, pharmacien-chef de la pharmacie à usage intérieur, et madame le docteur Cécile LLAMAS, pharmacien responsable de l'unité des dispositifs médicaux stériles, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant de leurs attributions ainsi que les engagements de dépenses et vérifications du service fait relatifs aux dépenses de pharmacie de classe 6, à l'exception des actes d'engagement des marchés et des avenants concernant l'Hôpital Nord-Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame le docteur Marie-Françoise ROUX et de madame le docteur Cécile LLAMAS, madame le docteur Magali CLAUZEL, madame le docteur Isabelle ROUSSEZ et madame le docteur Marion HUGUES sont habilités à signer l'ensemble des documents relevant des attributions précitées.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame le docteur Cécile LLAMAS, madame le docteur Isabelle GOUEL, madame le docteur Line REICHEL et monsieur le docteur Farid CHENICHENE sont habilités à signer l'ensemble des documents relevant des attributions précitées.

Madame le docteur Sarah CHOUK, pharmacien responsable des médicaments radiopharmaceutiques est habilitée à signer les factures correspondantes.

## **Article 12 : LABORATOIRE**

Madame le docteur Pascale DUSSERT, chef de service du laboratoire et madame le docteur Christine DEVALLAND, chef de service de l'anatomo-pathologie, sont habilités à signer tout document ou courrier relevant de leurs attributions ainsi que les engagements de dépenses et vérifications du service fait relatifs aux dépenses de sous-traitance.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame le docteur Pascale DUSSERT et de madame le docteur Christine DEVALLAND, monsieur Charles-Alexandre JOSEPH est habilité à signer les documents courriers et pièces comptables précités.

## **Article 13 : DIRECTION DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE**

Madame Christine MEYER, directrice des soins chargée de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, est habilitée à signer tout document ou courrier relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Christine MEYER, madame Laurence GANDON, cadre de santé, est habilitée à signer les documents et courriers précités.

#### **Article 14 : OBLIGATIONS DES DELEGATAIRES DE SIGNATURE**

Les délégations de signature sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ De respecter les procédures réglementaires en vigueur et les règles garantissant le respect des principes fondamentaux de la commande publique : le choix d'une offre ou d'une procédure répondant de manière pertinente au besoin, la bonne utilisation des deniers publics, les principes d'égalité d'accès et de transparence ;
- ◆ D'engager les dépenses dans le respect de la réglementation de la commande publique ;
- ◆ De rendre compte au directeur général des opérations effectuées.

#### **Article 15 : PUBLICATION DE LA DECISION**

La présente décision sera communiquée au receveur des finances publiques de l'hôpital Nord Franche-Comté et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du territoire de Belfort en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

#### **Article 16 : EFFET DE LA DECISION**

La présente délégation prend effet au **1 septembre 2022**.

Fait à Trévenans, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le directeur général,

Pascal MATHIS







Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-08-24-00002

Arrêté accordant la médaille d'honneur du  
travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet  
2022

**ARRÊTÉ N°**

accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> février 2021 nommant M. Christophe DUVERNE, sous-préfet, directeur de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 ;

SUR proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de M.le préfet du Territoire de Belfort,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La médaille d'honneur du travail échelon ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABOUJAIB Mohamad-Maher  
Ingénieur étude, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur ALAIX Jean-Philippe  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Madame ALBERT Murielle  
Technicien de prévention hygiène et sécurité, PSA AUTOMOBILES SA,  
SOCHAUX.  
demeurant à DENNEY
  
- Madame ANCEL Séverine  
Chargée de clientèle, LYRECO FRANCE, MARLY.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Monsieur ANDREVON Christopher  
Régleur, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Madame ARISI Nicole  
Réfèrent technique rh, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BELFORT.  
demeurant à CHEVREMONT
  
- Monsieur BABEL Philippe  
Directeur leap, LISI, GRANDVILLARS.  
demeurant à VILLARS-LE-SEC
  
- Monsieur BADER Cédric  
Ingénieur préparation montage, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à FAVEROIS
  
- Monsieur BALLAND Michaël  
Coordinateur technique, L'EST ELECTRIQUE, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur BANNWARTH Emmanuel  
Ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- Monsieur BAPST Frédéric  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à MONTBOUTON
  
- Monsieur BARB Guy  
Remplaçant chef de poste - exa, BOREALIS-PRODUITS ET ENGRAIS CHIMIQUES  
DU RHIN, OTTMARSHEIM.  
demeurant à SEVENANS
  
- Madame BEHRA Isabelle  
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, EHPAD DE MASEVAUX,  
MASEVAUX-NIEDERBRUCK.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- Monsieur BELLAL Karim  
Conducteur d'installation, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS  
FONTAINE, FONTAINE.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur BEMBLA Mohamed  
Ingénieur méthodes, E.2.P.I, PONT-SAINT-MAXENCE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BERILLON Jean  
Ingénieur acousticien, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BERNIGAUD Samuel  
Consultant confirmé, IT LINK FRANCE, LE KREMLIN-BICÊTRE.  
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur BETSCH Jocelyn  
Responsable pôle calcul cao plm, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BONSOIR Lionel  
Cadre commercial, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur BOUGUETAYA Hama  
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame BRASLERET Julie  
Chef de secteur gms, SOC DES ETS BOUGRO, MONTAIGU.  
demeurant à BELFORT
- Madame BRUN Claire  
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT CENTRE, BELFORT.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur BUZZI-SERBA Laurent  
Cadre, GE GAS POWER FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur CALAND Christophe  
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ROPPE
- Monsieur CANARD Jean-Charles  
Responsable commercial, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Madame CAQUELIN Ophélie  
Technicien essai m a p, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur CARRETERO Jérôme  
Travailleur handicapé en esat, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT,  
CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT

- Madame CASSOTTI Viviane  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BORON
  
- Madame CAVIN Alice  
Travailleuse sociale, CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à CHEVREMONT
  
- Monsieur CECCHETTANI Christian  
Directeur, ASS AIDE PERSONNES AGEES SOINS DOMICILE, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame CERANIC Sajma  
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEROUX
  
- Monsieur CHARPENTIER Matthias  
Comptable, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Madame CHATELAIN Christelle  
Médiatrice sociale, ASSOCIATION SOCIALE NATIONALE INTERNATIONALE  
TZIGANE, PAVILLY.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame CLEMENCE Corinne  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à REPPE
  
- Monsieur DAHL Erik  
Responsable gestion de contrats, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame DANIEL Marie-France  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- Monsieur DARDAINE Julien  
Cadre informatique, STELLANTIS N.V, .  
demeurant à VEZELOIS
  
- Monsieur DA SILVA Eric  
Agent de fabrication, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.  
demeurant à CHEVREMONT
  
- Monsieur DECK Grégory  
Acheteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- Madame DECRIND Nathalie  
Comptable, SEL CABINET HICKEL MOYEMONT, HABSHEIM.  
demeurant à PETITEFONTAINE
- Madame DEGOIS Valérie  
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MAICHE, MAÏCHE.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur DEMANGE Lionel  
Electricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE,  
BAVILLIERS.  
demeurant à BELFORT
- Madame DEPARIS Emmanuelle  
Technicienne du service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur DEPARIS Michael  
Commercial, LABORATOIRES LOGISSAIN, ARGIESANS.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur DIEUDONNE Stéphane  
Vendeur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame DISS Sabrina  
Assistante administrative, MAISONS INDIVIDUELLES D'ALSACE, LUTTERBACH.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur DUMAZY David  
Responsable commercial zone export, NEWTEC BAG PALLETIZING, ILLZACH.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Madame DUMONT Christelle  
Assistante adv, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame ELKHALDI Kheira  
Agent de fabrication, SIEDOUBS, MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur ENEE Fabien  
Contrôleur de gestion, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS.  
demeurant à BERMONT
- Monsieur ENGLES Stéphane  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHEVREMONT

- Madame FAIVRE Karine  
Secrétaire médicale, SCM AUDRIX, AUDINCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur FEASSON Julien  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur FEDER Régis  
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à CRAVANCHE
  
- Madame FENOLLAR Anne-laure  
Responsable qualité, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BERMONT
  
- Madame FORNI Syndie  
Technicienne achats et gta, LISI AUTOMOTIVE FORMER, GRANDVILLARS.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- Monsieur GABRY Mickaël  
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à SUARCE
  
- Monsieur GALMICHE Arnauld  
Directeur commercial, LA FINANCIERE PERNA, BREUCHES.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur GANGNANT Grégory  
Pilote développement, BERTRANDT FRANCE, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VETRIGNE
  
- Madame GARCIA Maria-Blasa  
Technicien service clients, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT SUD,  
TRÉVENANS.  
demeurant à VEZELOIS
  
- Madame GARET Nathalie  
Gestionnaire conseil de l'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à ROPPE
  
- Monsieur GATEAU Frédéric  
Ingénieur d'étude, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur GAUTHIER Christophe  
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à VESCEMONT

- Monsieur GIGANT Mathieu  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à MEROUX
- Monsieur GOBIN Benoît  
Approvisionnement, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame GOVART Sandrine  
Responsable administrative et financière, ENTREPRISE D INSERTION  
PLURI'ELLES, BELFORT.  
demeurant à ANJOUTEY
- Monsieur GREGET Pascal  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DANJOUTIN
- Madame GRESSOT Agnès  
Assistante administrative, ASS DEVELOPP FORMATION PROFESS, EXINCOURT.  
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur GUEFFIER Vincent  
Mécanicien de maintenance, VALMET SAS, CERNAY.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur GUEY Stéphane  
Cariste, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.  
demeurant à THIANCOURT
- Monsieur GUYOT David  
Cadre bancaire, CAISSE DE CREDIT MUTUEL STE JEANNE D ARC, MULHOUSE.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame GUYOT Sarah  
Aide soignante, EHPAD DE MASEVAUX, MASEVAUX-NIEDERBRUCK.  
demeurant à LACOLLONGE
- Madame HANAUER Aline  
Ic ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur HAREL Cédric  
Superviseur production, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame HEIDET Delphine  
Conseiller patrimonial, CAISSE CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY,  
VALDOIE.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET



- Monsieur HEIMBURGER Daniel  
Technicien prévention, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DENNEY
  
- Madame HERBER Joëlle  
Assistante administrative, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS  
FONTAINE, FONTAINE.  
demeurant à VALDOIE
  
- Madame HERZINGER Brigitte  
Agent de fabrication, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,  
FONTAINE.  
demeurant à LARIVIERE
  
- Madame HILDEFONSE Valérie  
Gestionnaire des activités sociales et culturelles, COMITE DES ACTIVITES  
SOCIALES ET CULTURELLES INTER-ENTREPRISES CIE 3 CHENES, BELFORT.  
demeurant à FELON
  
- Monsieur HORDAS Philippe  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BREBOTTE
  
- Monsieur HUG Jean Christophe  
Préparateur intégrateur, EURO INFORMATION SERVICES, MULHOUSE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- Madame INACIO MENDES Aurélie  
Responsable de point de vente, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT SUD,  
TRÉVENANS.  
demeurant à FONTAINE
  
- Monsieur JACQUOT Fabrice  
Manager achat, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame JAEGER Jessie  
Chargée de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL MULHOUSE FONDERIE  
REBBERG, MULHOUSE.  
demeurant à PEROUSE
  
- Madame JEROME Véronique  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur JOYAUX Bruno  
Directeur ingénierie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à MENONCOURT

- Madame KIEFFER Julie  
Référént technique, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,  
FONTAINE.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur KIPFER Ghislain  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BERMONT
- Madame KOLOMYTZEFF Sandrine  
Employée commerciale, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
- Madame LACOSTE Murielle  
Comptable, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur LACREUSE Frédéric  
Technicien méthodes, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur LAKHAL Rachid  
Technicien chimie, ALSACHIMIE, CHALAMPE.  
demeurant à DENNEY
- Monsieur LAMBERT David  
Animateur d'équipe de progrès, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES  
EAUX, FONTAINE.  
demeurant à VALDOIE
- Madame LAURENCY Mylène  
Manager commerce, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE-D'ASCQ.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur LAURENT Olivier  
Technicien de méthode, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame LAURENT Séverine  
Employée de banque, BNP PARIBAS, BELFORT.  
demeurant à MEROUX
- Madame LAVALETTE Isabelle  
Agent de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ÉTUPES.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame LAYAFI Myriam  
Directrice centre communal d'action sociale, CTRE COM ACTION SOCIALE DE  
GRAND CHARMON, GRAND-CHARMONT.  
demeurant à ANDELNANS

- Monsieur LEFEBVRE Hervé  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LEFIN Jérôme  
Ingénieur contrôle commande, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ELOIE
- Madame LEMAIRE Caroline  
Responsable hse groupe, LISI, GRANDVILLARS.  
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur LISINSKI Vincent  
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur LONNOY Pascal  
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BUC
- Monsieur LORTON Patrice  
Directeur des opérations, THYSSENKRUPP SYSTEM ENGINEERING SAS,  
ENSISHEIM.  
demeurant à GROSMAGNY
- Monsieur LOVITON Damien  
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à MEZIRE
- Madame MANNARELLI Pascale  
Orthophoniste, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,  
BESANÇON.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur MARAUX Sylvain  
Informaticien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à BELFORT
- Madame MARCHANT Dorothée  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à MEROUX
- Monsieur MARÉCHAL Baptiste  
Ingénieur méthodes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- Madame MARGET Dominique  
Opérateur polyvalent uep montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Monsieur MARSOUDET Jean-Luc  
Magasinier, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame MARTINEZ Joëlle  
Dessinatrice, AXIMA CONCEPT, RICHWILLER.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Monsieur MARTIN Grégory  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MARTRES Steve  
Conseiller patrimonial, CAISSE DE CREDIT MUTUEL MONTREUX VIEUX,  
MONTREUX-VIEUX.  
demeurant à REPPE
- Monsieur MARTY Gaëtan  
Ingénieur cadre r&d, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame MELLONI Alexane  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MELON Frédéric  
Monteur retoucheur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur MENIGOZ Eric  
Technicien d'études, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.  
demeurant à BESSONCOURT
- Madame MENIGOZ Véronique  
Secrétaire, ASS AIDE PERSONNES AGEES SOINS DOMICILE, MONTBÉLIARD.  
demeurant à BELFORT
- Madame METRICH Sophie  
Responsable de salle, SARL BISTROT DES MOINES, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MIAS Fabrice  
Cadre, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur MIRT Sébastien  
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MITHOUARD Pierre  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur MONCEAUX Patrice  
Technicien d'atelier, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à BORON
  
- Monsieur MONNIER Sébastien  
Technicien de maintenance, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ANDELNANS
  
- Madame MOREL Stéphanie  
Technicien approvisionnement, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BOUROGNE.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur NAPPEY Christophe  
Opérateur polyvalent uep montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame NICOD Aurélie  
Expert processus rh, GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL INC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur NICOLIER David  
Technicien de maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame OUANZAR Sabah  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à ROPPE
  
- Monsieur PAGLIARO Erico  
Responsable appros techniques, CF2P, LURE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame PASQUIER Virginie  
Responsable du département santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Madame PENA Sylvie  
Assistante grands comptes, ETABLISSEMENTS JEAN CHAPUIS, PLANCHER-BAS.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame PEQUIGNOT Séverine  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur PILLOT Nicolas  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à BELFORT

- Monsieur PLISSON Arnaud  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur PLUMELEUR Florian  
Technicien animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BOUROGNE
  
- Monsieur POLAT Halit  
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame PONS Ludivine  
Référente technique maîtrise des risques, UNION POUR LE RECOUVREMENT  
DES COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.  
demeurant à PHAFFANS
  
- Madame PREISS Ophélie  
Conseillère emploi mobilité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Monsieur PRENAT Jean-luc  
Technicien de maintenance, F2J JAPY, VALENTIGNEY.  
demeurant à FLORIMONT
  
- Monsieur PROUST Gaëtan  
Technicien de maintenance, TREVEST, BROGNARD.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur RAPP Dominique  
Technicien mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- Monsieur REISS Michael  
Responsable qualité, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur REITER Vincent  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- Monsieur RICHE Gaël  
Monteur soudeur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à LEPUIX-NEUF
  
- Madame RIEGEL Jacqueline  
Expert edi, LISI AUTOMOTIVE, DELLE.  
demeurant à VALDOIE

- Monsieur RIETH Edmond  
Chômeur, EST RECYCLAGE SAS, OFFEMONT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur RIGOULOT Laurent  
Technicien de maintenance, TREVEST, BRÖGNARD.  
demeurant à GIROMAGNY
- Madame RISS Angélique  
Assistante de direction, NSC GROUPE, GUEBWILLER.  
demeurant à CUNELIERES
- Monsieur RODRIGUES Roberto  
Technicien pilote application informatique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ROLLAND Stéphane  
Ouvrier routier, COLAS FRANCE, ÉTUPES.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur ROUSSET Grégory  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RUI Christian  
Technicien administrateur réseau, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RUSIC Zeljko  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Madame SAKAR Nurgul  
Comptable, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à CHEVREMONT
- Madame SALVI Aline  
Manager relation client, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à VEZELOIS
- Monsieur SANCHEZ Sébastien  
Gap leader assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur SARRET Grégory  
Géopé, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
- Madame SCHILLINGER Isabelle  
Superviseur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- Monsieur SCHNEIDER François  
Technicien méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à LEPUIX-NEUF
- Monsieur SCHNEIDER Laurent  
Technicien d'atelier, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur SENNEGON Christophe  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à BELFORT
- Madame SHAIK Naila  
Comptable, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.  
demeurant à OFFEMONT
- Madame SIMONIN Christelle  
Responsable comptabilité et ressources humaines, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur SLIMANI Kamel  
Cariste, GEODIS CL AUTOMOTIVE EST, ETUPES.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur STEGER Terence  
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur SUBASI Turgay  
Carrossier, CENTRE AUTO REVISION, SEVENANS.  
demeurant à SEVENANS
- Monsieur THOMAS Jean-Luc  
Opérateur de production, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame TOUBIN-PIGUET Stéphanie  
Secrétaire, E&R CONSULTANTS ALSACE FRANCHE COMTE, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur TRAPPLER Didier  
Agent d'assurance, AXA FRANCE IARD, NANCY.  
demeurant à DELLE
- Monsieur TSCHENN Philippe  
Agent de déchetterie, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,  
ÉTUEFFONT.  
demeurant à ETUEFFONT



- Monsieur TSCHUDI Thierry  
Assistant hse, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame UVA Delphine  
Agent d'exploitation, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION  
PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur VANDEMEULEBROUCKE Cédric  
Chef de projet, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur VENCK Julien  
Responsable méthodes, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à ROUGEGOUTTE
  
- Monsieur VENTUROLI Sébastien  
Opérateur compression, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Madame VERVLIET Aline  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur VILLEROT Alain  
Responsable de comptes dans l'automobile, I.T.W. DE FRANCE, BEAUCHAMP.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Madame VUILLEMENOT Angélique  
Secrétaire, SCP GILLES JUILLARD, PASCAL FERRY, ANNE NADLER, STEPHANIE  
BERTRAND ET MELANIE THOUVENOT-FAGEOT, AUDINCOURT.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur WAGNER Jean-marie  
Chef d'entreprise, CEGELEC FRANCHE-COMTE, ALLENJOIE.  
demeurant à MEROUX
  
- Madame WEBER Christine  
Informaticienne, EIFFAGE SYSTEMES D INFORMATION, MULHOUSE.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
  
- Madame WINTREBERT Corinne  
Administrateur des ventes, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à BANVILLARS
  
- Madame WURTZ Aline  
Responsable de point de vente, CAISSE CREDIT MUTUEL SELONCOURT-  
HERIMONC, SELONCOURT.  
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur YAHIA Nordine  
Soudeur, GESTAMP RONCHAMP SAS, CHAMPAGNEY.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur ZAHER Samyr  
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail échelon VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ABRIKH Naçer  
Assistant responsable d'affaires, SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE, BAVILLIERS.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur ALVAREZ-SEVILLA Francisco  
Cariste, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Madame ALVARO Véronique  
Ingénieur/cadre informatique, STELLANTIS N.V, .  
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur ANDREOLETTI Rémy  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur ARNOULD Stéphane  
Fraiseur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à ANJOUTEY
- Monsieur AYDIN Serafettin  
Technicien maintenance outillage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- Madame BAINIER Christelle  
Cash manager, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur BANNWARTH Emmanuel  
Ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à ETUEFFONT
- Madame BANNWARTH Sylvie  
Approvisionneur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BARDOT Franck  
Technicien maintenance préventive, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à LEVAL

- Madame BARDOT Véronique  
Opérateur de production p1, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à LEVAL
- Monsieur BELEY Jean-Marc  
Technicien industrialisation, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à BELFORT
- Madame BERNARD Sophie  
Contrôleur de gestion, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame BESANÇON Marie  
Conseillère prestations frais de santé, MUTUELLE ALSACIENNE POUR LA SANTE,  
MULHOUSE.  
demeurant à MEROUX
- Madame BEURIER Colette  
Responsable financier, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BISTAC Damien  
Ingénieur, GE IS&T SAS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BLEAUWART Bernard  
Cond. guipage, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à DELLE
- Monsieur BLOCH Fabien  
Responsable qualité, TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS, BROGNARD.  
demeurant à LEBETAIN
- Madame BODET Evelyne  
Préparatrice de commandes, GEODIS CL AUTOMOTIVE EST, ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur BOICHUT Olivier  
Superviseur de production, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CUNELIERES
- Monsieur BOUSSAHA Lhadie  
Ouvrier, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BRAULT Laurent  
Cadre technique, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur BROCARD Nicolas  
Professionnel logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BOTANS

- Monsieur CAMPY Stéphane  
Agent de fabrication, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur CARIOU Gaël  
Responsable bâtiments et services généraux, FLEX-N-GATE FRANCE,  
AUDINCOURT.  
demeurant à CHAVANATTE
  
- Madame CHEVALIER Laurence  
Gestionnaire rh, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE ROUFFACH, ROUFFACH.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur CHEVILLOT Pascal  
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur COLACINO Jean  
Directeur exécutif, ETABLISSEMENTS JEAN CHAPUIS, PLANCHER-BAS.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur CORNU Thierry  
Cariste, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur CRAVAT Franck  
Responsable maintenance, TREVEST, BROGNARD.  
demeurant à CHAUX
  
- Monsieur CRAVE Jean-Marcel  
Concepteur projet électrique, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à PHAFFANS
  
- Madame CUNAT Valérie  
Assistante de direction, LISI, GRANDVILLARS.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
  
- Madame DARGENT Corinne  
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à ROPPE
  
- Madame DAVID Joëlle  
Cadre, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- Madame DECRIND Nathalie  
Comptable, SEL CABINET HICKEL MOYEMONT, HABSHEIM.  
demeurant à PETITEFONTAINE

- Madame DELLA PASQUA Antoinette  
Technicien régleur, TECHNITUBE, ÉTUPES.  
demeurant à MEZIRE
  
- Madame DEMANGE Catherine  
Responsable de projet informatique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- Monsieur DEMAREZ René  
Cadre, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame DEMEUSY Christine  
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, DIJON.  
demeurant à AUXELLES-BAS
  
- Monsieur DEVAUX Alain  
Agent qualifié de maintenance, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur DEVILLE Hervé  
Contrôleur qualité, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur DOUZET Denis  
Ouvrier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DUCROZ Claude  
Technicien d'exploitation, DALKIA, SAUSHEIM.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- Monsieur DUFFLOT Daniel  
Salarié, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à FAVEROIS
  
- Monsieur DUMONT Franck  
Technicien outilleur, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
  
- Monsieur DUSSERT Pascal  
Responsable suivi d'affaires internes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à TREVENANS
  
- Monsieur ENGGIST Hervé  
Technicien gconf, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à LEPUIX

- Madame FAURE BONDAT Anne  
Commerciale sédentaire, BOIRON, MESSIMY.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur FEIGE Etienne  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BOUROGNE
- Madame FERNANDEZ Helena  
Comptable, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur FERRINI Thierry  
Ouvrier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur FOURCAULT Guy  
Agent de magasin polyvalent cariste, GEFCO FRANCE, COLOMBES.  
demeurant à MORVILLARS
- Madame FRANCOIS Valérie  
Responsable offres commerciales senior, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur FRELIN Gilles  
Informaticien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à PEROUSE
- Madame GALOVIC Patricia  
Agent de fabrication, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à AUXELLES-BAS
- Monsieur GAVAZZI Hervé  
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur GEORGES Frédéric  
Technicien méthode, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- Monsieur GERARD Alain  
Technicien maintenance, CIGMA, HÉRICOURT.  
demeurant à LEBETAÏN
- Monsieur GOLL Frédéric  
Ingénieur prestation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame GROSS Viviane  
Responsable paie/rh, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ETUEFFONT

- Monsieur HAYTOV Rossen  
Ingénieur, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.  
demeurant à RECHESY
  
- Madame HEINRICH Chantal  
Employée commerciale Is, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX,  
BELFORT.  
demeurant à MEROUX
  
- Madame HERRERO Florence  
Infirmière, UNION GESTION ETABL CAISSE ASSUR MALADIE, MASEVAUX-  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Madame HERZINGER Brigitte  
Agent de fabrication, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,  
FONTAINE.  
demeurant à LARIVIERE
  
- Madame HUGONNET Nathalie  
Ingénieur transport, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Madame JACQUEL Catherine  
Gestionnaire ressources readiness, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE,  
BELFORT.  
demeurant à SERMAMAGNY
  
- Madame JEHLLEN Christine  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur JOST Jean-Michel  
Ingénieur configuration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur JOYEUX John  
Responsable de l'arrivage, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- Madame KERDRAON Corinne  
Magasinier, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
  
- Monsieur LABATUT Christophe  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à SEVENANS
  
- Madame LACOSTE Murielle  
Comptable, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE

- Monsieur LARBI Bouhalem  
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à DELLE
- Madame LARDIER Sylvie  
Acheteuse, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BOURG-SOUS-CHATELET
- Madame LA ROSA Antoinette  
Comptable paie, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à ESSERT
- Madame LASSUS Isabelle  
Contrôleur de gestion, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur LÉCONTE Vincent  
Ingénieur d'études, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur LEFEBVRE Jean-louis  
Responsable opérationnel de maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur LOUCHENE Rabah  
Caissier station essence, AUCHAN HYPERMARCHE, BESSONCOURT.  
demeurant à PEROUSE
- Monsieur MAILLOT Olivier  
Conducteur moyens industriels, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à CHEVREMONT
- Madame MANNARELLI Pascale  
Orthophoniste, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,  
BESANÇON.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur MARION Bernard  
Ingénieur devis construction, GE STEAM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-  
BILLANCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Madame MARSEU Claudia  
Assistante de direction, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à DANJOUTIN
- Madame MARTIN Hélène  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, STRASBOURG.  
demeurant à BOTANS



- Monsieur MAUDUIT Eric  
Technicien d'essai mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MEGNIN Philippe  
Responsable projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MENABEUF Gilles  
Ingénieur plasturgiste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ETUEFFONT
- Madame MENAULT-VERRIER Nadine  
Secrétaire approvisionnement, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MENDES Louis  
Directeur de site, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame MICHEL Maria  
Achemineuse / approvisionneuse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MEROUX
- Monsieur MICHEL Raymond  
Achemineur / approvisionneur, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MEROUX
- Monsieur MIGUEL Serge  
Technicien de maintenance, TREVEST, BROGNARD.  
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur MILLIOT Daniel  
Responsable ressources humaines, TREFIMETAUX SAS, MASEVAUX-  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur MONARD Philippe  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MOREL Pierre-Yves  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur MOUGIN Jean-Paul  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ESSERT

- Monsieur MOUGIN Philippe  
Technicien de maintenance, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,  
FONTAINE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur NOEGLENN Thierry  
Usineur rectifieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur OGIER Stéphane  
Magasinier outillage, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
- Madame ORMOND Claudine  
Psychologue psychothérapeute, FONDATION ARC EN CIEL, GIROMAGNY.  
demeurant à GROSMAGNY
- Madame ORSAT Marie-claire  
Technicienne d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur OTT Jean-Luc  
Cadre bancaire, CAISSE CREDIT MUTUEL VALDOIE GIROMAGNY, VALDOIE.  
demeurant à LACOLLONGE
- Madame OUDOT Nathalie  
Conseillère de vente, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur PAGET Marc  
Ingénieur, GE ENERGY SERVICES FRANCE, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur PASSELAIGUE Jean-Luc  
Employé de banque, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL SOCIETE A  
MISSION (APPLICATION LOI PACTE), BESANÇON.  
demeurant à PETITMAGNY
- Madame PATER Françoise  
Infirmière, UNION GESTION ETABL CAISSE ASSUR MALADIE, MASEVAUX-  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame PEDRINA Paquita  
Assistante marketing, ETABLISSEMENTS JEAN CHAPUIS, PLANCHER-BAS.  
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur PERNOT Alain  
Agent de sécurité-incendie, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BERMONT

- Madame PERSONENI Katia  
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur PIET Roger  
Conducteur d'installation, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS  
FONTAINE, FONTAINE.  
demeurant à THIANCOURT
  
- Monsieur PIGNON Christophe  
Responsable de secteur, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,  
DIJON.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur RATH Thierry  
Réceptionnaire, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur REBRAB Hamid  
Responsable de projets informatiques, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- Madame RIEGEL Jacqueline  
Expert edi, LISI AUTOMOTIVE, DELLE.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur ROBINAULT Jean-Luc  
Cariste magasinier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur RONGET Franck  
Coordinateur flux, F2J JAPY, VALENTIGNEY.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Madame ROSIER Sandrine  
Achemineuse / approvisionneuse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CRAVANCHE
  
- Monsieur ROTA PATRICK Patrick  
Moniteur retouche, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.  
demeurant à DORANS
  
- Monsieur RUDOLF Frédéric  
Superviseur mécanique, GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL INC, .  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur RYTTER Bruno  
Responsable ordo-stocks, LISI AUTOMOTIVE FORMER, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur RZEPECKI Marc  
Moniteur, COOPERATIVE U ENSEIGNE, MULHOUSE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SABAS Hervé  
Chef de projets, EURO INFORMATION SERVICES, MULHOUSE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur SAIGHI Cherif  
Salarié, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur SCHERRER Raphaël  
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à BELFORT
- Madame SCHWARTZENTRUBER Nadine  
Opérateur polyvalent uep contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- Madame SIMONIN Christelle  
Responsable comptabilité et ressources humaines, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.  
demeurant à GIROMAGNY
- Madame SORANZO Isabelle  
Assistante accueil et administration, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur SUBASI Turgay  
Carrossier, CENTRE AUTO REVISION, SEVENANS.  
demeurant à SEVENANS
- Madame TESSIER Laetitia  
Conseillère de vente, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame THARY-BURÉ Nicole  
Détachée, ELECTRICITE DE FRANCE, FESSENHEIM.  
demeurant à LEPUIX
- Madame THIERRY Laurence  
Responsable logistique, HONEYWELL SAFETY PRODUCTS FRANCHE COMTE,  
PLANCHER-BAS.  
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur THIERRY Sylvain  
Responsable de projets, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.  
demeurant à CHEVREMONT

- Madame THOMAS Ghyslaine  
Gestionnaire conseil de l'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- Monsieur THOMAS Jean-Luc  
Opérateur de production, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-  
FORGES.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur TOLLINI Pascal  
Ingénieur projet, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame TOMACKI Cosette  
Opérateur de production p1, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à ANGEOT
  
- Monsieur TSCHENN Philippe  
Agent de déchetterie, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,  
ÉTUEFFONT.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- Monsieur TSCHUDI Thierry  
Assistant hse, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame TURANI Christelle  
Travailleuse sociale cesf, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS,  
MONTBÉLIARD.  
demeurant à MEROUX
  
- Monsieur TUSON Jean-Xavier  
Responsable set, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à OFFEMONT
  
- Monsieur VAUCHER Pierre-Louis  
Responsable laboratoire, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, SAINT-  
VIGOR-D'YMONVILLE.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur VIGNOLO Jean-Louis  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur VILLEROT Alain  
Responsable de comptes dans l'automobile, I.T.W. DE FRANCE, BEAUCHAMP.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Monsieur WAGNER Jean-marie  
Chef d'entreprise, CEGELEC FRANCHE-COMTE, ALLENJOIE.  
demeurant à MEROUX

- Madame WINTREBERT Corinne  
Administrateur des ventes, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à BANVILLARS
- Monsieur WOLFERSPERGER Serge  
Responsable codification ordonnancement véhicule, PSA AUTOMOBILES SA,  
SOCHAUX.  
demeurant à CHARMOIS
- Monsieur YAHIA Nordine  
Soudeur, GESTAMP RONCHAMP SAS, CHAMPAGNEY.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur YOU François  
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur ZAFAR Jalil  
Ingénieur - responsable commercial, GE STEAM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-  
BILLANCOURT.  
demeurant à MEROUX

Article 3 : La médaille d'honneur du travail échelon OR est décernée à :

- Madame BADIQUÉ Béatrice  
Monitrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur BALZ Eric  
Responsable d'équipe, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE  
COMPLEMENTAIRE, BELFORT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur BANDERIER Philippe  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur BAREY Francis  
Technicien, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame BEL BACHIR Brigitte  
Employée libre-service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BELON Eric  
Président, PROMETAL INTERNATIONAL, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur BELOT Dominique  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur BERNET Jean-Claude  
Technicien d'atelier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BERNTHEISEL Frédéric  
Technicien de maintenance, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
- Madame BICHET Brigitte  
Opérateur de production p1, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Monsieur BORGETTO Patrice  
Emailleur, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à RECHESY
- Monsieur BOURQUIN Jean-Pierre  
Opérateur de production, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BRAULT Laurent  
Cadre technique, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur BUISSON Jacques  
Coordinateur ergonome, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à MEZIRE
- Madame CANTIN Catherine  
Gestionnaire gta, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à COURTELEVANT
- Monsieur CASIRAGHI Jérôme  
Auditeur contrôleur, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à BORON
- Monsieur CHAPUIS Emmanuel  
Contre-maître guipage, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur CHASSARD Fabrice  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur CHATELAT Eric  
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à PEROUSE

- Monsieur COLIN Jérôme  
Technicien maintenance, GE STEAM POWER SYSTEMS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LEPUIX
  
- Monsieur CORNU Thierry  
Cariste, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur DES COGNETS DE CORREC DE Kerdreoret Bernard  
Responsable atelier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur DIDIERLAURENT Jean-François  
Technicien, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VEZELOIS
  
- Madame DOBROCKI Marie  
Conducteur installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOF, ÉTUPES.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame DONZÉ Nathalie  
Opérateur polyvalent, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à FONTENELLE
  
- Monsieur DUBOIS Jean-marie  
Gap leader assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur DUCRET Eric  
Préparateur peinture, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur EBERHARDT Julien  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
  
- Madame FAIVRE-HUGI Sophie  
Acheteuse - approvisionneuse, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur FAIVRE Joël  
Directeur qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur FOURCAULT Guy  
Agent de magasin polyvalent cariste, GEFECO FRANCE, COLOMBES.  
demeurant à MORVILLARS



- Monsieur GROSPERRIN Eric  
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, AUDINCOURT.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur GSCHWIND Denis  
Technicien en fiabilité, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à SUARCE
- Monsieur HAUDEVILLE Luc  
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHEVREMONT
- Madame HECK Isabelle  
Conducteur d'installation, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Monsieur HUBER Philippe  
Etalonneur essai demerite vehicules, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur HUMBERT Didier  
Ingénieur tuyauteries hp, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur IRANZO Joseph  
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur JALLAT Yvan  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame JEANROY Françoise  
Retraitée, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur JOLY Didier  
Magasinier, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à CHARMOIS
- Madame JORDA Claudine  
Contrôleur de gestion, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ANJOUTEY
- Madame KARLE Christine  
Animateur commercial, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL SOCIETE A MISSION (APPLICATION LOI PACTE), STRASBOURG.  
demeurant à ROUGEGOUTTE

- Madame LACROIX Geneviève  
Informaticienne analyste, PPG AC-FRANCE, BELFORT.  
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur LAPOSTOLLE Dominique  
Formateur, ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE, EXINCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
- Madame LA ROSA Antoinette  
Comptable paie, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à ESSERT
- Monsieur LAURENT Alain  
Opérateur gabariage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur LAURENT Noël  
Agent de production, PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY FRANCE, PFASTATT.  
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur MAIRE Alain  
Technicien ordonnancement, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame MANNARELLI Pascale  
Orthophoniste, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,  
BESANÇON.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur MARCHAL Eric  
Opérateur cnd, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à DELLE
- Madame MARTIN Evelyne  
Team leader, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ROUGEGOUTTE
- Monsieur MEIER Frédéric  
Contrôleur qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur MELINE François  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur MOUGIN Philippe  
Technicien de maintenance, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CHAUFFES EAUX,  
FONTAINE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- Monsieur MOUNIM Ahmed  
Ouvrier opérateur, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur MULLER Guy  
Superviseur, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Madame MURCIA Valérie  
Merchandiser, ETABLISSEMENTS JEAN CHAPUIS, PLANCHER-BAS.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur NIEDERGANG Maurice  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur NORMAND Claude  
Conseiller informatique et services, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- Madame ORMOND Claudine  
Psychologue psychothérapeute, FONDATION ARC EN CIEL, GIROMAGNY.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Madame PATER Françoise  
Infirmière, UNION GESTION ETABL CAISSE ASSUR MALADIE, MASEVAUX-  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur PEQUIGNOT Thierry  
Usineur rectifieur cn, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à VALDOIE
  
- Monsieur POLLI Philippe  
Préparateur ébavureur oxy, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.  
demeurant à MEZIRE
  
- Monsieur PROTIN Nicolas  
Technicien laboratoire métrologue, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- Monsieur RABBE Christophe  
Technicien méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à AUTRECHENE
  
- Madame REBISCHUNG Fabienne  
Technicien qualité, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à PEROUSE

- Monsieur RICCI Jean-Michel  
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur RICKLIN Jean-Luc  
Réceptionnaire, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Madame RIEGEL Jacqueline  
Expert edi, LISI AUTOMOTIVE, DELLE.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur RUE Pascal  
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à VEZELOIS
- Monsieur SALDANHA Jean  
Configureur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame SCHELL Elisabeth  
Gestionnaire de recouvrement, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES  
COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur SCHIRMER Richard  
Opérateur polyvalent uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.  
demeurant à FONTAINE
- Madame SIMONIN Christelle  
Responsable comptabilité et ressources humaines, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur SINTEFF Stéphane  
Chef de projet, GENERAL ELECTRIC GLOBAL SERVICES GMBH, .  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame STOECKLIN Corine  
Opérateur polyvalent, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur SUBASI Turgay  
Carrossier, CENTRE AUTO REVISION, SEVENANS.  
demeurant à SEVENANS
- Madame SUDRE Claire  
Planificateur projets, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur THEVENOT Rémy  
Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ARGIESANS

- Monsieur THOMAS Jean-Luc  
Opérateur de production, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame TOMACKI Cosette  
Opérateur de production p1, AUTO-CABLE SARL, MASEVAUX NIEDERBRUCK.  
demeurant à ANGEOT
- Monsieur VAILLANT Pierre-Jean  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à URCEREY
- Monsieur VALLAT Jean-Claude  
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur VALLAT Philippe  
Contrôleur destructif, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Madame VASSELET NATHALIE Nathalie  
Technicienne achat approvisionnement, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur VAUCHER Pierre-Louis  
Responsable laboratoire, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE.  
demeurant à BELFORT
- Madame VENULETH Valérie  
Agent de planning, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à DELLE
- Madame VERGES Sylvie  
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.  
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur VILLEROT Alain  
Responsable de comptes dans l'automobile, I.T.W. DE FRANCE, BEAUCHAMP.  
demeurant à GROSMAGNY
- Madame VONFELT Dominique  
Assistante administrative et hôtesse d'accueil, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Madame WOLFF Monique  
Technicienne relation client, BOIRON, MESSIMY.  
demeurant à VALDOIE

- Monsieur ZOUGGAGH Cherif  
Opérateur de frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à BEAUCOURT

Article 4 : La médaille d'honneur du travail échelon GRAND OR est décernée à :

- Madame ANGUENOT Florence  
Assistante de direction, DE SAUVEGARDE DE L ENFANT A L ADULTE NORD  
FRANCHE COMTE, BAVILLIERS.  
demeurant à BAVILLIERS
- Madame BADIQUÉ Béatrice  
Monitrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- Monsieur BANCELIN André  
Ingénieur cadre diagnostic, GE STEAM POWER SERVICE FRANCE, BELFORT.  
demeurant à TREVENANS
- Monsieur BARRET Pascal  
Directeur du développement, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,  
SOCHAUX.  
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BAZAUD Denis  
Ingénieur technico-commercial, DOERLER MESURES, VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.  
demeurant à BELFORT
- Madame BEPOIX Josiane  
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à FLORIMONT
- Monsieur BIRGY Philippe  
Ouvrier, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur BOEGLIN Denis  
Contrôleur qualité, DELLE FIL, DELLE.  
demeurant à BOTANS
- Madame BOROWSKI Françoise  
Responsable commerciale, CAISSE DE CREDIT MUTUEL REININGUE & ENV,  
REININGUE.  
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur BOULANGE Claude  
Informaticien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX

- Madame CADET Marie-Claude  
Préparatrice en pharmacie, JACOT, VALDOIE.  
demeurant à BELFORT
- Madame CAPPOZZO Sylvie  
Gestionnaire conseil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Madame CASTAGNE Marie-Pierre  
Responsable relations clients, RICOH FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur CORNU Thierry  
Cariste, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à GIROMAGNY
- Madame DAGUET Christine  
Responsable service accompagnement en santé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- Monsieur DAL ZOTTO Bruno  
Câbleur, ALSTOM TRANSPORT SA, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur DAMOTTE Jean-Luc  
Ouvrier, STELLANTIS N.V, .  
demeurant à LEPUIX
- Monsieur DROMARD François  
Magasinier, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur DUBAU Patrick  
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur ECOSSE Olivier  
Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL SOCIETE A MISSION  
(APPLICATION LOI PACTE), STRASBOURG.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur FABRO Thierry  
Approvisionnement, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.  
demeurant à CUNELIERES
- Madame FORNASIER Corinne  
Employée de banque, BANQUE CIC EST, MASEVAUX-NIEDERBRUCK.  
demeurant à FELON

- Monsieur FOURCAULT Guy  
Agent de magasin polyvalent cariste, GEFCO FRANCE, COLOMBES.  
demeurant à MORVILLARS
- Monsieur FRENOIS Christophe  
Technicien métrologie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur FREYBURGER Pierre  
Contremaître, RECTOR LESAGE, MULHOUSE.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Monsieur GEISS Christophe  
Magasinier, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à CHAUX
- Madame GERARDIN Evelyne  
Réfèrent technique précarité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur GIMENO Dominique  
Monteur, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- Monsieur HAFFNER Patrick  
Technicien qualité, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à SEVENANS
- Madame HARTMANN Fabienne  
Conseillère développement relation client, GMF ASSURANCES, BELFORT.  
demeurant à VAUTHIERMONT
- Monsieur HECK Hervé  
Technicien de maintenance, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame HILLENWECK Marie-Line  
Gestionnaire conseil allocataires, CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.  
demeurant à VEZELOIS
- Madame HINGRAY Valérie  
Assistante-secrétaire, ADOMA, BELFORT.  
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur INVERNIZZI Daniel  
Agent de maîtrise, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à TREVENANS



- Madame IRANZO Maria  
Technicienne service clients, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT CENTRE,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur JARDOT Yves  
Contrôleur qualité, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur KUBANSKI Philippe  
Technicien industrialisation, EUROCAST DELLE, DELLE.  
demeurant à MEZIRE
  
- Madame LACHAT Edith  
Correspondante budget réglementation action sociale, CAISSE D  
ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBÉLIARD.  
demeurant à MONTBOUTON
  
- Madame LAPOTRE Laurence  
Comptable, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- Madame LA ROSA Antoinette  
Comptable paie, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.  
demeurant à ESSERT
  
- Monsieur LEFEBVRE Claude  
Ouvrier, GEFCO FRANCE, ETUPES.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur MIESCH Patrick  
Agent de maîtrise, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- Madame MONNIER Martine  
Assistante administrative, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE,  
VILLEBON-SUR-YVETTE.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- Monsieur MOREL Jacques  
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- Monsieur NIDEGGER Jean Noël  
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- Monsieur RUCAR Denis  
Conducteur traitement de surface, LISI AUTOMOTIVE FORMER,  
GRANDVILLARS.  
demeurant à BOUROGNE

- Monsieur SAITER Denis  
Agent de fabrication, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE,  
FONTAINE.  
demeurant à BREBOTTE
  
- Madame SALOMON Michelle  
Responsable magasin, SAN MARINA, GÉMENOS.  
demeurant à VALDOIE
  
- Madame SCHWOOB Marie-Claire  
Conducteur d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,  
FONTAINE.  
demeurant à BELFORT
  
- Madame SIMONIN Pascale  
Réfèrent technique précarité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à TREVENANS
  
- Monsieur SPINELLI Christophe  
Pilote de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ÉTUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- Monsieur SUBASI Turgay  
Carrossier, CENTRE AUTO REVISION, SEVENANS.  
demeurant à SEVENANS
  
- Madame TISSERAND Agnès  
Cadre, PPG AC-FRANCE, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur TRIBOULOT Bertrand  
Cadre commercial, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- Monsieur VERRIER Eric  
Conducteur de ligne automatisée, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
  
- Madame VILLEMIN Véronique  
Chargée de clientèle particulier, BANQUE CIC EST, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- Monsieur VILLEROT Alain  
Responsable de comptes dans l'automobile, I.T.W. DE FRANCE, BEAUCHAMP.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- Madame ZWISLER Christine  
Gouvernante principale, ASSOCIATION HOSPITALIERE DE GIROMAGNY,  
GIROMAGNY.  
demeurant à LEPUIX

- Monsieur ZWISLER Patrick  
Technicien, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à LEPUIX

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 :

M. le sous-préfet, directeur de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 24/08/2022

Le préfet,

Raphaël SODINI

# Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-09-09-00001

Arrêté portant interdiction d'une manifestation de type rave-party, free-party, teknival dans le département du Territoire de Belfort, du vendredi 9 septembre 2022 à 17h00 au lundi 12 septembre 2022 à 8h00

**ARRÊTÉ N°**  
**portant interdiction d'une manifestation de type rave-party, free party, teknival**  
**dans le département du Territoire de Belfort**  
**du vendredi 9 septembre 2022 à 17h00 au lundi 12 septembre 2022 à 8h00**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 211-5 à L. 211-8, L. 211-15, R. 211-2 à R. 211-9, et R. 211-27 à R. 211-30 ;

VU le code pénal et notamment son article 431-9 alinéas 1 et 2 ;

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 relatif à certains rassemblements festifs de caractère musical ;

VU la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;

VU la loi n°2003-239 pour la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2006-334 du 21 mars 2006 modifiant le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> février 2021 nommant monsieur Christophe DUVERNE en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté n°90-2022-03-07-00003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Christophe DUVERNE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort,

Considérant qu'un rassemblement non autorisé de type rave-party, free-party et teknival, pouvant regrouper plusieurs milliers de participants est susceptible d'être organisé dans le département du Territoire de Belfort sur la période du 9 au 12 septembre 2022, selon les éléments d'information disponibles et concordants ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure, ce type de rassemblement est soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet de département, en indiquant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques ;

Considérant qu'aucune manifestation de ce type n'a fait l'objet d'une déclaration préalablement en préfecture ; que l'organisateur n'est pas identifié et que le terrain accueillant le rassemblement est, par conséquent inconnu ;

Considérant que l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit prévu par l'article 431-9 alinéas 1 et 2 du Code Pénal ;

Considérant que les effectifs des forces de sécurité sont insuffisants pour assurer que ce type de rassemblement se déroule dans de bonnes conditions ;

Considérant que ce type d'évènement suppose l'engagement de moyens humains et d'équipements durant cette période afin d'assurer la sécurité publique ;

Considérant que les moyens appropriés de lutte contre l'incendie et le secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ;

Considérant l'état de crise sécheresse et les risques inhérents à ce type de manifestation (incendie) ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

#### A R R Ê T E :

Article 1er : Tout rassemblement de type rave-party, free-party et teknival est interdit dans le département du Territoire de Belfort du 9 septembre 2022 à 17h00 au 12 septembre 2022 à 8h00.

Article 2 : Le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour les manifestations mentionnées à l'article précédent est interdit durant la même période.

La circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de PTAC et des véhicules utilitaires légers est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau routier national et réseau routier secondaire) du département du Territoire de Belfort pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée notamment sonorisation, sound system, amplificateurs, pour la même période.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire.

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

Article 4 : Le directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, le commandant du groupement départemental de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 09/09/2022

Pour le préfet, et par délégation,  
le sous-préfet, le directeur de cabinet,



Christophe DUVERNE

